Mesures à prendre après un dommage par l'eau sous le niveau du sol, par exemple un refoulement d'égout ou une inondation.

Quand des dommages sont causés par l'eau, une série de gestes peuvent être posés rapidement en attendant l'intervention de nos équipes. Voici donc nos recommandations pour vous aider à protéger vos biens et éviter ainsi toute aggravation des dommages si la résidence ne pose pas de dangers à votre santé ou votre sécurité.

belairdirect.

Tout au long du processus, assurez-vous de documenter les dommages en prenant des photos et vidéos.

Priorisez votre sécurité !

- N'entrez pas dans le sous-sol si le courant électrique est encore présent et que le niveau de l'eau risque de court-circuiter les prises électriques.
- Si vous avez des appareils au gaz et que vous en détectez l'odeur, veuillez contacter Énergir.
- Afin d'éviter de contracter une infection, il est recommandé de porter un équipement adéquat (lunettes de protection, gants, masque de type N95 et bottes).
- Coupez l'électricité.

Retirez l'eau

- À l'aide d'une pompe, retirez le plus d'eau possible.
- Dans la mesure du possible, déplacez les objets non contaminés en lieu sûr.
- Utilisez un aspirateur d'atelier pour éliminer l'eau restante.
- Enlevez et jetez tous les objets mouillés. Seuls les objets solides et non poreux peuvent être nettoyés et désinfectés.
- Installez un déshumidificateur (commercial si possible) et veillez à ce que l'humidité relative soit inférieure à 60 % (cette mesure doit être prise dès que possible pour éviter la formation de moisissures).
- Si possible, confinez la zone touchée avec une paroi en plastique et du ruban adhésif afin d'éviter que l'humidité ne cause des dommages collatéraux à d'autres parties de la maison.

Nettoyez et désinfectez les zones touchées

- Dégarnissez et jetez tous les matériaux de construction qui sont entrés en contact avec les eaux contaminées.
- Nettoyez et désinfectez les murs et votre plancher avec un nettoyant désinfectant sans Javel.

Ventilez et asséchez adéquatement

- Seulement après le nettoyage et la désinfection, favorisez la circulation de l'air (utilisez des ventilateurs en conjonction avec votre déshumidificateur) pour assécher le sous-sol.
- Ne reconstruisez pas tout de suite ! Assurez-vous que les lieux soient asséchés convenablement.

ATTENTION

Les eaux des inondations et des refoulements d'égouts sont considérés comme des dégâts d'eaux noires et sont insalubres ; elles peuvent contenir des déchets d'égouts et d'autres contaminants susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé en cas d'ingestion ou de contact.

Les bâtiments construits avant 1990 sont susceptibles de contenir de l'amiante dans les matériaux. Pour de plus amples informations nous vous recommandons fortement de vous informer auprès des autorités avant de dégarnir les murs ou les planchers.

Conserver les factures et toutes pièces justificatives relatives aux dépenses engagées, incluant les frais de subsistance si votre résidence n'est pas habitable.